



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf du mois de septembre deux mille vingt-quatre à 19 h 00.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, M. GAROSI Rémy, M. PICOT Olivier, M. DARRIGOL Daniel, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme JOST Sybille, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize

Secrétaire de séance : Didier MAISTERRENA

Absents excusés :

Mme DUCOURNAU Marcelle ayant donné pouvoir à Mme DACHARY Sylvie
Mme BONNARDET Marlène ayant donné pouvoir à Mme CURUTCHET Maitena
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline
Mme CHARLANNE Sandrine

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage : 13 septembre 2024

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/49

Adhésion et désignation d'un représentant de la Commune d'ARCANGUES et d'un suppléant au Biltzar des Communes du pays Basque et autorisation de règlement de la cotisation pour l'année 2024

M. le Maire expose que le Biltzar est l'assemblée représentative constitutive de notre histoire commune du Pays Basque. Il édictait, avant la révolution, des règlements sur l'organisation de la vie économique et sociale avec une réelle autonomie financière.

Plus récemment, constitué en association, le « Biltzar des communes du Pays Basque » s'est pleinement engagé dans la vie politique de notre territoire en participant notamment au Conseil des Elus du Pays Basque, au mouvement civil en faveur du processus de paix Bake Bidea ou à la construction de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Après une courte parenthèse, notamment en lien avec la période COVID, l'assemblée générale du 4 novembre 2023 décidait à l'unanimité la continuité du Biltzar.

Le Biltzar réaffirme sa volonté :

- D'être la voix des communes
- De nourrir des réflexions sur les problématiques des communes du Pays Basque
- D'être force de proposition
- De poursuivre l'évolution institutionnelle de notre communauté de destin.

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2023 a mis en place son bureau : Président Daniel Olçomendy, Vice-Présidents Labourd Eneko Aldana et Francis Gonzalez, Vice-Présidente Soule Léonie Aguegaray, Vice-Président Basse Navarre Sauveur Bacho, Trésorier Arño Gastambide, Trésorière adjointe Chantal Erguy, Secrétaire Françoise Gallois et Secrétaire adjoint René Etchemendy.

Le Biltzar demande à chaque commune de désigner un titulaire et un suppléant parmi l'assemblée et de régler la cotisation d'adhésion annuelle qui s'élève à 0.05€/habitant soit pour la Commune d'Arcangues.

Après en avoir entendu les explications et en avoir délibéré le conseil municipal :

DESIGNE M. le Maire en tant que titulaire et M. MAISTERRENA Didier en tant que suppléant.

AUTORISE M. le Maire à régler la cotisation annuelle de 0.05€/3457 habitants soit 172.85€.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

Le secrétaire,



M. ECHEVERRIA Philippe.



M. MAISTERRENA Didier